

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 02 septembre 2024

L'an 2024, le lundi 02 septembre 2024 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :

Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Jacky SABOURIN,

Pouvoirs : Nicolas PEAN à Christine BAUDRY ; Geraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE ; Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD ;

Excusé(e) : 3

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Absent : 0
Votants : 11

Nomination d'un secrétaire : Jacky SABOURIN

1) **Approbation du compte rendu du lundi 01 juillet 2024 : accord à l'unanimité**

2) **Gestion du personnel :**

- **Information : « Proposition d'adhésion et de participation financière pour la prévoyance maintien de salaire » pour une durée de 6 ans.**

Nous avons obligation de présentation au personnel cette prestation par décret national et de souscrire avant la fin de l'année, pour le 1^{er} janvier 2025)

- Actuellement, propositions reçues de 2 organismes :

- 1) **Le Centre de Gestion** nous propose d'adhérer à la MNT précisant que cette adhésion peut être individuelle. Dans le cas où nous ferions le choix de la proposition du centre de gestion, il y a obligation de saisir le CST pour avis sur le choix du dispositif de participation et de nos modalités de participation avant vote du conseil.
- 2) **Le Groupama** nous propose une adhésion équivalente pour l'ensemble des agents (contrat mis en place pour tout le monde ou personne). La participation de la commune sera à définir en fonction des tarifs proposés. Aucune nécessité de présentation au CST.

Nous sommes actuellement en attente des propositions de tarifs et des différentes formules de garantie par ces deux organismes, mais également d'autres, qui pourraient nous être présentées.

Le dossier doit être présenté au personnel pour explication des différents types de prestation et établir le choix de la formule la plus appropriée avec le personnel. Les différentes propositions chiffrées avec la préférence exprimée du personnel vous seront présentées au prochain conseil pour décision.

3) **Rentrée scolaire du 2 septembre 2024 : bilan des inscriptions dans les différentes sections et des inscriptions au transport scolaire**

- Tableau des effectifs et des inscriptions aux écoles et transport scolaire ; calcul des participations de la commune, année scolaire 2023/2024.